



97810 - L'époux n'a pas le droit de contraindre son épouse à habiter chez ses parents à elle

question

Nous avons habité , ma femme et moi, dans une maison séparée de celle de ma famille à cause de la multiplicité des problèmes. Je m'étais engagé auprès de mon épouse à ne pas me séparer d'elle. Plus tard, mon père m'a demandé de retourner au foyer paternel en compagnie de ma femme. Mais cette dernière a refusé. Que faire? Devrais-je obéir à mon père et partant violer l'engagement donné à ma conjointe? Ne suis-je pas concerné par la parole du Très-haut: **Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements.** (Coran,17:34).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nul doute que les droits du père sur son enfant sont importants. Du moment que votre épouse ne souhaite pas habiter chez votre père, vous ne pouvez pas le lui imposer. Essayez de convaincre votre père (à vous laisser tenir votre engagement). Laissez votre épouse habiter dans une maison à part tout en maintenant le lien avec votre père et en restant à sa disposition et en lui réservant un traitement aussi satisfaisant que possible.»

Al-Mountaqaa min fataawa Cheikh Salih al-Fawzan (3/405).